



## LES + DU CAMPUS

*Certificat SST  
Techniques de recherche d'emploi  
Plateau technique  
Certiphyto*

# BREVET PROFESSIONNEL

Responsable de Productions  
Légumières, Fruitières, Florales  
et de Pépinières

### Diplôme de niveau 4

Le diplôme BP forme les apprentis à être des futurs ouvriers qualifiés autonomes dans la réalisation des travaux horticoles.

Formation par  
Apprentissage

## CONTENU DE FORMATION

### Capacités et objectifs pédagogiques

- 1 : Se situer en tant que professionnel de la production horticole
- 2 : Assurer le pilotage technique des productions
- 3 : Réaliser les interventions sur les végétaux
- 4 : Intervenir sur les conditions de culture
- 5 : S'adapter à des enjeux professionnels particuliers
- 6 : Organiser un évènement promotionnel de valorisation de la filière horticole

## ADMISSIONS

- Faire une demande d'entrée auprès du CFA.
- Passer un test de positionnement.
- Passer l'entretien individuel de positionnement (cet entretien permet de vérifier la conformité du projet avec les attendus de la formation)
- L'entrée en formation est conditionnée par la signature d'un contrat d'apprentissage.
- Délai d'accès à la formation : l'entrée en apprentissage est possible tout au long de l'année
- Formation accessible aux personnes en situation de handicap

## SPÉCIFICITÉS

### Durée de la formation

La durée d'un contrat d'apprentissage est en général de 2 ans soit un volume horaire de 875 heures : 13 semaines de formation par an.

### Modalités de l'alternance

Les périodes d'alternance entre entreprise et CFA sont organisées en fonction des périodes d'activités professionnelles et réparties sur l'année.

### Modalités pédagogiques

La pédagogie au CFA est basée sur l'alternance et le vécu de l'apprenant en entreprise.

### Pré-requis

- Maîtrise de la géométrie de base : périmètre, surface, volume et de la proportionnalité
- Maîtrise de la lecture et de l'écriture
- Avoir signé un contrat d'apprentissage avec un employeur
- Être reconnu apte par la Médecine du travail.

### Public ciblé

Être âgé de 16 à 29 ans

Être titulaire d'un CAPa

## DIPLÔME & MODALITÉ D'EXAMEN

### Dispositifs d'évaluation & mode de validation

Le diplôme est attribué à l'issue des deux années de formation après validation des 5 capacités. Toutes les capacités du BP, sont évaluées en situation professionnelle. Ces évaluations prennent la forme d'un entretien d'explicitation devant un jury ou d'une pratique explicitée.

- Diplôme = obtention des 4 UC+1 UCARE

Possibilité de passer les UC manquantes pendant 5 ans. Formation diplômante. Validation par UC.

## INFORMATIONS RÉMUNÉRATION

La rémunération des apprentis est fixée en % du SMIC selon l'âge et l'année de formation (barèmes nationaux).

Âge de l'apprenti	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>e</sup> année
< de 18 ans	27 %	39 %
de 18 à 20 ans	43 %	51 %
de 21 à 25 ans	53 %	61 %
26 ans et plus	100 %	100 %

Par ailleurs, l'employeur doit :

Prévenir la MSA ou l'URSSAF de l'embauche de l'apprenti et demander un formulaire de Déclaration Préalable A l'Embauche (DPAE). Transmettre à la MSA ou à l'URSSAF le formulaire de Déclaration Préalable A l'Embauche (DPAE) dûment remplie dans les 8 jours qui précèdent l'embauche.

Prévoir une visite médicale d'embauche auprès de la Médecine du Travail avant l'affectation au poste dès que le contrat d'apprentissage est signé.

